



## REGLEMENT ET CONDITIONS

### JEU « Mes plus belles photos fluviales »

#### **Article 1 : date de déroulement du jeux concours**

La société Canalous Plaisance, au capital de 343 680 €, dont le siège est à BP 63 Port championnet 71160 DIGOIN et immatriculée au registre des du Commerce et des Sociétés de Mâcon sous le n° 392 608 238, organise un jeux-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé «Mes plus belles photos fluviales».

Ce jeux concours se déroulera du 27 avril 2016 au 15 avril 2017.

#### **Article 2 : annonce du jeux concours**

Le jeu concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est annoncé par e-mail aux clients des Canalous mais aussi sur la page Facebook et les sites des Canalous.

#### **Article 3 : modalités de participation au jeu concours**

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique et majeure, résidant en France ou à l'étranger, à l'exception du personnel de la société Canalous Plaisance et de leur famille (même nom, même adresse).

Pour participer, il suffit de suivre la démarche sur <http://www.fluvial.fr/concours-photos/>

#### **Article 4 : lots mis en jeu**

- 1 croisière d'une semaine à bord d'un Tarpon 32 en octobre - novembre 2017 ou en mars - avril 2018. Soumis à disponibilité.

Le gagnant aura la possibilité de réserver les modèles de bateau mis en jeu aux périodes mentionnées ou de choisir un autre modèle de bateau à la période de son choix, la valeur de son gain sera alors déduite du prix de la location choisie.

Sous réserve de disponibilités au moment de la réservation.

Le forfait horaire de navigation (carburant) n'est pas compris. Au retour de sa croisière le gagnant devra régler le forfait consommable (carburant/huile) facturé selon les bases forfaitairement, selon le type de bateau (tarif évoluant avec le prix du carburant).

A titre indicatif au 01/02/08, le forfait horaire de navigation sur l'Espade concept fly est à 7,25 euros.

Les assurances ne sont pas comprises.

#### **Article 5 : information des gagnants**

Les gagnants seront prévenus personnellement soit par email, soit par téléphone le 28 avril 2017 dans la journée et recevront leur lot par la poste sous forme de «bon croisière».

## **Article 6 : règlement du jeu**

Le fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation sans réserve du règlement complet dont le participant déclare avoir pris connaissance.

Le présent règlement est disponible sur simple demande à CLC Finances - BP 89 - 71600 Paray-le-Monial.

Toute tentative de triche décelée (faux partages etc) entraînera la remise à zéro immédiate des votes sur la photo concernée. En cas de trucage découvert au moment du contrôle pour le tirage au sort final, le participant sera automatiquement disqualifié.

## **Article 7 : modification des conditions de déroulement du jeu**

En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve la faculté de procéder à tout moment à la modification du jeu, à son interruption momentanée ou sa suppression sans que sa responsabilité soit engagée, ni la moindre indemnité ne puisse lui être réclamée de ce fait.

## **Article 8 : contestations**

Les participants sont réputés accepter l'intégralité des termes de ce présent règlement. Le présent jeu est soumis à la loi française. Tous les litiges auxquels celui-ci pourrait donner lieu concernant notamment sa validité, son interprétation ou son exécution seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort du Tribunal de grande instance de Mâcon.

## **Article 9 : loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés**

En application de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les données personnelles enregistrées sur le fichier numérique, conformément à l'article 3, sont indispensables au traitement et la gestion du présent concours.

Le participant autorise expressément la société organisatrice à traiter en mémoire informatisée ces informations.

Conformément à la même loi, chaque participant dispose d'un accès et de rectification ou de même radiation des informations le concernant qu'ils peuvent exercer en écrivant à Canalous plaisance BP 63 71160 DIGOIN ou par mail à [concours@f2p.net](mailto:concours@f2p.net)